ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

congé de fin d'activité

Question écrite n° 9442

Texte de la question

M. Marcel Dehoux attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le congé de fin d'activité (CFA) dans la fonction publique. En effet, au moment où vont s'ouvrir des négociations salariales dans la fonction publique, il lui rappelle que la pérennisation du congé de fin d'activité (CFA) pourrait permettre d'accélérer le recrutement des jeunes sur des emplois statutaires. C'est pourquoi il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur le congé de fin d'activité.

Texte de la réponse

En application de l'accord salarial signé le 10 février 1998 avec cinq organisations syndicales et compte tenu de l'impact positif du congé de fin d'activité sur l'emploi, le Gouvernement proposera d'ici à la fin de l'année au Parlement, le vote de dispositions législatives afin de : permettre la réconduction du congé de fin d'activité (CFA) en 1999 et l'ouverture de son bénéfice aux agents âgés d'au moins cinquante-six ans justifiant quarante années de cotisations tous régimes confondus et de quinze années de service public ; préciser que le revenu de remplacement des agents non titulaires admis au CFA est calculé sur la base des salaires perçus au cours des douze derniers mois et qu'une bonification de six ans de la durée de services est accordée aux handicapés atteints d'un taux d'invalidité de plus de 60 % reconnu par une COTOREP.

Données clés

Auteur : M. Marcel Dehoux
Circonscription : Nord (24e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9442
Rubrique : Fonctionnaires et agents publics
Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation
Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 519
Réponse publiée le : 27 avril 1998, page 2385